

L'ÉDITO

Civisme

Dépénaliser, responsabiliser... Sur le papier, la proposition de suppression des PV de stationnements qui sera examinée à l'Assemblée nationale aujourd'hui paraît une excellente initiative. Elle fait penser à ces sociétés scandinaves où l'intérêt général sérieux volontiers en discipline collective, où la pression sociale conduit chacun à respecter les règles plutôt qu'à s'en affranchir. Oui mais voilà, la France n'est pas la Suède. Et notre pays reste marqué depuis longtemps par la culture de l'amende et de la punition. Si soustraire tient du sport national. C'est notre côté latin... pour le meilleur et pour le pire ! La suppression des PV nous fera-t-elle mûrir ? Il faut l'espérer. Mais à une époque où la montée de l'individualisme fait souvent peu de cas du civisme et de la solidarité, il est permis d'en douter.

MATTHIEU CROISSANDEAU

LES CLÉS

Le stationnement en France Il existe plus de 3 millions de places de stationnement dans 700 villes dont : 2 millions de places non réglementées, 1 million de places réglementées dont : 50 % en ouvrages (parkings bâtis) et 50 % sur voirie.

De fortes disparités pour le stationnement payant, selon que vous vivez à Paris ou en province.

L'association 40 Millions d'automobilistes a remarqué qu'une heure dans Paris pouvait coûter jusqu'à 4,50 €. A Lyon, 2,20 €, à Marseille 2,80 €. Dans une ville moyenne de province, comme Laval (Mayenne), le stationnement horaire tombe à 0,50 €.

Un nombre de places en chute libre. A Paris, en dix ans, le nombre de places de stationnement en surface a été diminué de près de 13 % afin de limiter l'accès de la voiture dans le centre-ville. On n'en compte désormais plus que 154 100. C'est 23 000 de moins qu'en 2001.

Un nombre de places pour stationnement en surface a été diminué de près de 13 % afin de limiter l'accès de la voiture dans le centre-ville. On n'en compte désormais plus que 154 100. C'est 23 000 de moins qu'en 2001.

Le montant de la contravention pour stationnement impayé (ou dépassement) est passé à 17 € le 1^{er} août 2011, alors qu'il était resté à 11 € depuis 1986.

Le montant de la contravention pour stationnement impayé (ou dépassement) est passé à 17 € le 1^{er} août 2011, alors qu'il était resté à 11 € depuis 1986.

L'actualité Pages 2 à 15
Sports Pages 17 à 24
Sport hipique Pages 25 à 28
Votre été Pages 36 à 43
Jeux-concours Pages 44 à 46
Programme télé Page 47
Météo Page 48

Votre département Cahier central

Et si on supprimait les PV de stationnement ? Les députés examinent aujourd'hui une disposition remplaçant ce type de contraventions par un forfait plus facile à recouvrir.

doigt une « verbalisation effectuée de manière obsolète », « une chaîne de traitement des PV opaque et lente... »

Les collectivités gagnantes

Et pour cause. En France, seuls 30 % des automobilistes respectent le paiement à l'horodateur (10 % à Paris). Sur les 65 % qui ne paient pas, seulement 20 % sont verbalisés, et encore, un sur deux ne paie jamais... Au total, les amendes de stationnement ne rapporteraient que 14 M€ net. Pourquoi alors ne pas s'inspirer de villes comme Madrid où le taux de recouvrement a grimpé jusqu'à 70 % ? Les collectivités y seraient gagnantes. Mais pas les conducteurs, dénonce Pierre Chassery, de l'association 40 Millions d'automobilistes, selon qui l'instauration d'un « forfait jour » remplaçant les amendes reviendra à les faire payer plus cher. Sa solution pour échapper « une amende déguisée » ? Imposer un paiement à la minute de stationnement vraiment effectuée.

OLIVIER BACCUZET ET ANNE-CÉCILE JUILLET



Xit, le temps passé à chercher de la monnaie, à guetter l'heure qu'il passe, ou à courir vers l'horodateur le plus proche, pour finalement se retrouver avec une prune de 17 € ! Ce n'est, pour l'heure, qu'un projet, apparu sous la forme d'un amendement à la loi sur la décentralisation, voté par le Sénat — à l'unanimité — le 5 juin et examiné à partir aujourd'hui par les députés. Matignon a même lancé une mission d'étude sur le sujet.

Pour Roland Ries, maire PS de Strasbourg, et président du Gart (Groupe des autorités responsables des transports), il est temps que le stationnement à la française fasse sa révolution. Plus de « pénalisation », mais un système nouveau de forfait journalier inspiré par certains voisins européens, qui abolirait une fois pour toutes « l'usine à gaz » à la française, critiquée de longue date. Les inspections générales de quatre ministères (Transports, Intérieur, Finances et Justice) ou la Cour des Comptes ont tour à tour pointé du

leur en France, les conducteurs sont allergiques aux horodateurs. « Seule une voiture sur dix garée sur la voie publique paye », explique un proche de Julien Bargeron. Pourquoi une telle épidémie ? « Les amendes actuelles ne sont pas assez élevées pour être dissuasives », avance-t-on.

Le calcul est simple. Se garer dans l'hypercentre (du 1^{er} au VIII^e arrondissement) coûte 3,60 € de l'heure. Donc, pour un automobiliste, au-delà de cinq heures, il est

davantage rentable de prendre le risque d'une amende à 17 € que de faire une halte au parcimètre... « Pouvoir fixer nous-mêmes ce montant permettrait une politique de stationnement plus cohérente, plus incitative en faveur des transports en commun ou des véhicules moins polluants », assure-t-on dans l'entourage de Julien Bargeron.

En réalité, l'enjeu est surtout financier. « Le manque à gagner pour notre budget se chiffre en dizaines de millions d'euros, c'est au-

tant d'investissements en moins dans de nouvelles infrastructures », plaide-t-on à l'Hôtel de Ville. En 2013, Paris devrait toucher 80 M€ de droits de stationnement et 38 M€ grâce aux amendes de police. « On ne récupère qu'une infime partie des 17 € facturées à l'automobiliste », souligne-t-on. Le reste va à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales. Le nouveau système de paiement proposé par les sénateurs permettrait de récupérer bien plus d'argent... BORIS CASSEL

Paris en rêve pour récupérer plus d'argent

le 1^{er} juillet par MARINA RAFENBERG

Le 1^{er} juillet, à Paris, les conducteurs sont allergiques aux horodateurs. « Seule une voiture sur dix garée sur la voie publique paye », explique un proche de Julien Bargeron. Pourquoi une telle épidémie ? « Les amendes actuelles ne sont pas assez élevées pour être dissuasives », avance-t-on.

Le calcul est simple. Se garer dans l'hypercentre (du 1^{er} au VIII^e arrondissement) coûte 3,60 € de l'heure. Donc, pour un automobiliste, au-delà de cinq heures, il est

VOIX EXPRESS

Combien vous coûte le stationnement payant ?



Sérgolène Jamin
31 ans, auditrice
Sèvres (92)

« Une sacrée somme. Pour me rendre à mon travail, je dois prendre la voiture jusqu'à la gare de Sèvres où le parking coûte 15 € par semaine. J'avoue que je ne le paie pas toujours. On ne peut pas régler en carte bancaire et souvent je n'ai pas de monnaie. Donc j'écope au minimum de trois amendes de 17 € chacune tous les mois. Les tarifs devraient être moins chers pour les détenteurs de cartes de transport. »

L'actualité Pages 2 à 15
Sports Pages 17 à 24
Sport hipique Pages 25 à 28
Votre été Pages 36 à 43
Jeux-concours Pages 44 à 46
Programme télé Page 47
Météo Page 48

doigt une « verbalisation effectuée de manière obsolète », « une chaîne de traitement des PV opaque et lente... »

Les collectivités gagnantes

Et pour cause. En France, seuls 30 % des automobilistes respectent le paiement à l'horodateur (10 % à Paris). Sur les 65 % qui ne paient pas, seulement 20 % sont verbalisés, et encore, un sur deux ne paie jamais... Au total, les amendes de stationnement ne rapporteraient que 14 M€ net. Pourquoi alors ne pas s'inspirer de villes comme Madrid où le taux de recouvrement a grimpé jusqu'à 70 % ? Les collectivités y seraient gagnantes. Mais pas les conducteurs, dénonce Pierre Chassery, de l'association 40 Millions d'automobilistes, selon qui l'instauration d'un « forfait jour » remplaçant les amendes reviendra à les faire payer plus cher. Sa solution pour échapper « une amende déguisée » ? Imposer un paiement à la minute de stationnement vraiment effectuée.

OLIVIER BACCUZET ET ANNE-CÉCILE JUILLET



Juliette Gusto
47 ans, fonctionnaire
Evreux (27)

« Beaucoup à Paris. A chaque fois que je viens dans la capitale, j'y consacre un important budget. Un week-end, j'ai laissé mon véhicule au niveau du Stade de France où c'est gratuit normalement et la police l'a embarquée à la fourrière parce qu'il y avait un concert et que le stationnement était interdit... Cela m'a coûté 90 € tout de même ! »



Daniel Trouvé
64 ans, magistrat
Rouen (76)

« Je dépense trop et j'ai décidé de me mettre aux transports en commun ! J'ai un garage chez moi où je laisse mon véhicule lorsque je vais en centre-ville à Rouen ou lorsque je prends le train pour Paris. Le stationnement payant a l'avantage de dissuader les automobilistes de prendre leur voiture à tout bout de champ et de limiter la circulation. Alors je ne suis pas pour la suppression des horodateurs. »



Barbara Courtin
21 ans, employée
Sannois (95)

« Assez peu. Dans ma ville, il y a beaucoup de zones non payantes. Quand je viens à Paris, je paie environ 7 € pour laisser ma voiture toute la journée dans la rue. Ce n'est pas énorme, mais ce qui me coûte davantage ce sont les contraventions pour de mauvais stationnements, lorsqu'une de mes roues est à cheval sur un trottoir par exemple... Tous les semestres, je dois déboursé 17 € pour ces brouillies ! »



Didier Cadeau
54 ans, directeur général
La Celle-Saint-Cloud (78)

« 20 € par mois. Je me déplace souvent pour le travail et je dois payer le stationnement comme tout le monde et c'est déjà un coût ! Mais en plus, je dois souvent payer des PV parce que les horodateurs sont mal placés, ou parce qu'ils ne fonctionnent pas ou encore qu'il faut payer avec une carte spéciale qu'on doit acheter dans un tabac je ne sais où... Ce n'est pas du tout pratique ! »